

**RECAPITULATIF DES POINTS ATTRIBUES POUR LE CALCUL DU SEUIL DES RESSOURCES**  
**AU COMITE DE GIRONDE**

<b>DOMAINE SPORTIF</b>	<b>POINTS</b>
Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence	40/équipe
Equipe de jeunes de l'autre sexe (ou mixte)	20/équipe
Ecole de Handball labellisée	30
<b>Bonus</b>	
Equipe de jeune du même sexe au niveau départemental	20/équipe
Equipe de jeune du même sexe au niveau régional	40/équipe
Equipe de jeune du même sexe au niveau national	80/équipe
Equipes de jeunes de l'autre sexe au niveau départemental	5/équipe
Equipes de jeunes de l'autre sexe au niveau régional	10/équipe
Equipes de jeunes de l'autre sexe au niveau national	30/équipe
Ecole de handball label « bronze »	20
Ecole de handball label « argent »	40
Ecole de handball label « or »	80

<b>DOMAINE TECHNIQUE</b>	<b>POINTS</b>
Entraîneur titulaire du diplôme d'animateur de Handball	40
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur régional	60
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur interrégional	80
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral	120
Titulaires d'un DE Handball ou d'un BP sports collectifs mention Handball	70
Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'Etat	50
<b>Bonus</b>	
Entraîneur en formation d'animateur de Handball	20
Animateur de Handball en formation d'entraîneur régional	20
Entraîneur régional en formation d'entraîneur interrégional	20
Entraîneur interrégional en formation d'entraîneur fédéral	40

<b>DOMAINE ARBITRAGE</b>	<b>POINTS</b>
Arbitre départemental ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels	60
Arbitre régional ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national	90
Arbitre national ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national	90
Accompagnateur de jeunes arbitres ayant effectué au moins 7 interventions officielles	30
Observateur d'arbitres ayant effectué au moins 5 interventions officielles	30
Délégué ayant officié au moins 7 fois	30
Fonctionnement reconnu d'une Ecole d'arbitrage labellisée	60
<b>Bonus</b>	
Arbitre départemental en formation d'arbitre régional	30
Arbitre régional en formation d'arbitre national	40
Arbitre club ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels	20
Arbitre club en formation d'arbitre départemental et ayant effectué au moins 7 arbitrages	40
Ecole d'arbitrage label « bronze »	20
Ecole d'arbitrage label « argent »	40
Ecole d'arbitrage label « or »	60

<b>DOMAINE JEUNES ARBITRES</b>	<b>POINTS</b>
Jeune arbitre « club » (découverte) dûment référencé dans Gest'hand ayant effectué 5 arbitrages	<b>40</b>
Jeune arbitre départemental (sensibilisation) ayant effectué 5 arbitrages	<b>60</b>
Jeune arbitre régional (apprentissage) ayant effectué 5 arbitrages	<b>80</b>

<b>DOMAINE ASSOCIATIF</b>	<b>POINTS</b>
Licences « joueur » compétitives, par tranche de 20 entamée	<b>1</b>
Licences événementielles, par tranche de 100 entamée	<b>1</b>
Licences avenir, par tranche de 50 entamée	<b>1</b>
Licences loisir, par tranche de 20 entamée	<b>1</b>
Licences dirigeant, par tranche de 5 entamée	<b>1</b>
Licences jeunes dirigeant, par licence	<b>1</b>
Licences corporatives, par tranche de 10 entamée	<b>1</b>
Membre élu d'une dans une structure fédérale : FFHB, Ligue ou Comité (une même personne ne pouvant être comptabilisée qu'une seule fois)	<b>30</b>
Membre d'une commission nationale, régionale, départementale	<b>30</b>
Membre, élus ou non, d'un groupe de pilotage ou de coordination d'une politique territoriale	<b>30</b>
Secrétaire de table ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes	<b>30</b>
Chronométreur ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes	<b>30</b>
Responsable de salle ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes	<b>30</b>

**Un bonus supplémentaire de 10 points est attribué pour tout arbitre, entraîneur, tuteur, conseiller, élu, membre d'une commission, jeune arbitre, secrétaire de table, chronométreur, responsable de salle, dès lors qu'il s'agit d'une licenciée féminine.**